

Décision

Générale

colonial

Décision n° 593 du 12 avril 1946

n° 593

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 avril 1946

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1946

Date du numéro

30 avril 1946

TEXTE INTÉGRAL

L'adjudant Delpuech (Séverin), a été placé, pour compter du 10 avril 1946, dans la position « hors-cadres » et affecté à la milice indigène » et affecté à la milice indigène de la Côte française des Somalis, remplacement du sergent-chef Pouthier (Henri), remis à la disposition commandant supérieur des troupes. L'adjudant Delpuech prendra, pour compter du 10 avril, les fonctions d'agent spécial du cercle de tadjoura et de préposé aux douanes. il aura droit à l'indemnité de fonctions prévue par arrêté du 14 juin 1939.